

Coprah- Aide au transport sur Ouvéa

Encourager la filière par la réduction des coûts du transport du coprah pour les producteurs.

Modalités de l'aide

Convention Agence rurale/transporteur.

Prise en charge forfaitaire du coût du transport :

- Pour le coco non décortiqué du lieu de récolte vers le four à air chaud
- Pour les sacs d'amandes et bourre de coco du lieu de récolte vers le four à air chaud
- Pour le coprah sec depuis le four vers la SAPO (Société Agricole des Producteurs d'Ouvéa)

Pièces justificatives à fournir

- État récapitulatif et factures de transport des cocos, amandes ou coprah*
- RIB

Conditions à remplir

Respecter les prix maximum de prestation fixés dans la convention Agence rurale/transporteur.

Date limite de reception : 13 décembre 2024

Julien BARBIER

Chargé de mission

 [260960](tel:260960)

 contact@agencerurale.nc